



Délibération du conseil municipal Séance du 8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMOSZ, Patrick BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, François GÉRENTET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD et Valérie VILLARD.

Excusés

Avec pouvoir : Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien BUSSY;
Corinne GAMBA, conseiller municipal, pouvoir donné à Éliane MARTINS;
Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné à Patrick MÉANT;
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE;
Michel TROSSELY, conseiller municipal, pouvoir donné à Valérie VILLARD.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, François GÉRENTET a été nommé secrétaire de séance.

2025-07-09 : Fourniture et installation d'un ensemble de bâtiments modulaires à usage de restaurant scolaire Attribution du marché

Le Maire rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour l'affaire citée en objet.

Un avis de publicité a été envoyé pour publication au BOAMP et au JOUE le 06/05/2025 pour une parution le 7 mai 2025 au BOAMP et le 7 mai 2025 au JOUE.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 7 mai 2025.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 10 Juin 2025 à 12 H 00.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr/>

Deux candidats ont remis un dossier dans les délais impartis.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/100
Valeur technique : <ul style="list-style-type: none">Composition de l'équipe/10	40/100

- **Méthodologie d'intervention et calendrier /10 :**
 - Calendrier détaillé, de la notification du marché à la réception des bâtiments modulaires
 - Mode opératoire pour réaliser les travaux (préparation du tènement, fondations, aménagements extérieurs, réseaux...)
 - Mode opératoire pour la pose et l'installation des modulaires (schéma d'implantation, cheminement pour le grutage des modules...)
- **Matériel proposé et adéquation au besoin /15 :**
 - Fiches techniques (Modulaires, clôture, portail...)
 - ✓ Préciser les références, les quantités, les couleurs ou tout autre renseignement relatif aux matériaux prévus pour répondre à ce marché
- **Appropriation du dossier /5 :**
 - Compréhension des enjeux et objectifs
 - Prise en compte des contraintes

Au vu du rapport d'analyse des offres de l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'offres du **7 juillet 2025** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres,

DECIDE d'attribuer le marché au groupement TECHNOLOGIES et HABITATS pour un montant de 702 550.00 € HT ;

AUTORISE Le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement.

Le 8 juillet 2025

Patrick MÉANT,
Le Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 22